

## LE BUDGET EST VOTÉ

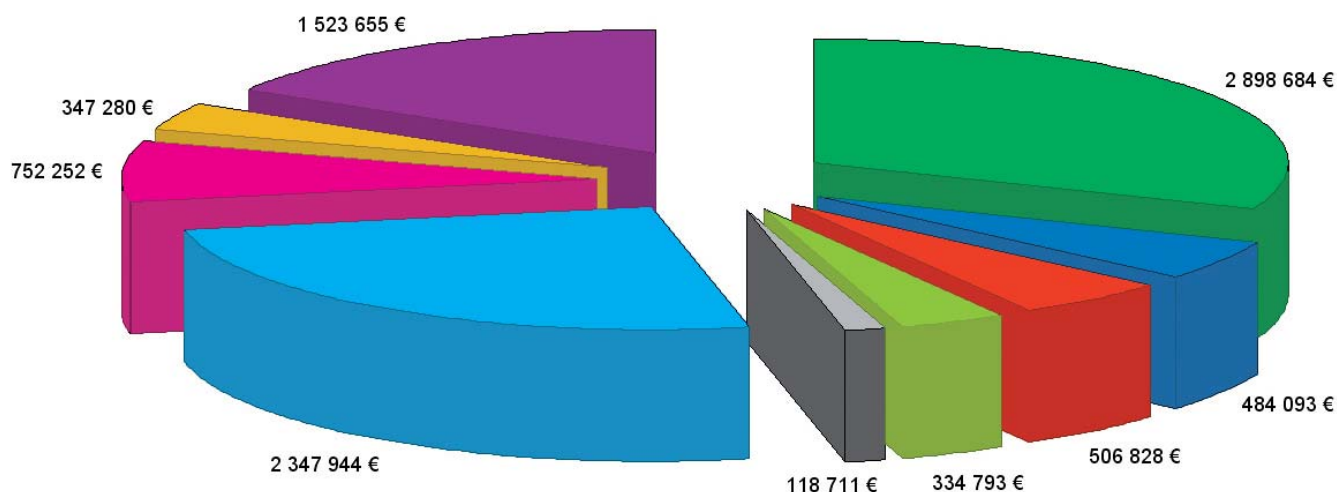
Dans un contexte économique difficile et des réformes importantes pour le financement des collectivités, les élus des 16 communes ont déterminé le budget de la CC2V lors du conseil communautaire de mars dernier. Vous trouverez dans ce dossier des éléments pour comprendre comment fonctionne votre communauté de communes et ses projets.

### Les dépenses de fonctionnement : 9 314 239 euros

Chaque jour, la Communauté de Communes des Deux Vallées met en oeuvre des services pour améliorer votre vie quotidienne. C'est notamment le cas dans des

domaines tels que l'environnement, l'accueil des enfants (halte-garderie / centres de loisirs), la culture, le tourisme, l'accès à l'informatique, le transport ou

encore l'habitat. La solidarité entre les 16 communes permet de proposer ces services à tous les habitants du territoire. Comment se répartissent les dépenses ?



#### 31,12 % - Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte des déchets
- Traitement et tri des déchets collectés
- Gestion des déchetteries



#### 5,20 % - Tourisme :

- La Cité des bateliers à Longueil-annel
- Point information touristique face à l'abbaye d'Ourscamp
- Actions communes à l'échelle du Pays de Sources & Vallées

#### 5,44 % - Développement économique et aménagement de l'espace :

- Aides envers les entreprises
- Etudes et mise en oeuvre de projets économiques
- Ecrivain public
- Picardie en ligne



#### 3,59 % - Habitat, cadre de vie et politiques contractuelles :

- Habitat (Fonds façades, P.I.G.,...)
- Etudes et mise en oeuvre de projets de développement de l'habitat
- Transport à la demande

#### 1,27 % Voirie :

- Réalisation d'un programme de gravillonnage (à charge des communes)

#### 25,21 % - Service incendie collèges / administration :

- Paiement au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le fonctionnement du centre de secours de Thourotte : 823 261 €
- Administration générale (dont services techniques) : 1 100 563,86 €
- Collèges : mise à disposition d'installations sportives pour l'exercice d'activités physiques, mise à disposition de personnel, fournitures scolaires, participation à la réhabilitation des établissements scolaires, subventions : 424 119 €

#### 8,08 % - Développement social :

- Centres de loisirs sans hébergement
- Halte garderie itinérante
- Relais Assistantes Maternelles

#### 3,73 % - Affaires culturelles, associatives et sportives :

- Spectacles culturels (humour, théâtre, musique,...)
- Actions communes à l'échelle du Pays de Sources & Vallées



#### 16,36 % - Transfert à la section d'investissement :

- Autofinancement des projets d'investissement

# MAIS DES INTERROGATIONS SUBSISTENT

## L'étai se resserre sur les collectivités locales

**D**E nombreux éléments d'incertitude ont retardé le vote du budget 2010.

La situation économique, la suppression de la taxe professionnelle ou encore la réforme des collectivités en sont des exemples importants.

D'une part, après une année de recul de la croissance en 2009 (P.I.B - 2,2%), les prévisions de croissance en 2010 oscillent entre + 0,2 et + 2,5%. Elles reflètent bien le contexte d'incertitude actuel. D'autant que, si les prix à la consommation ont quasiment stagné en France en 2009 (+ 0,7%), l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à + 1,4% pour cette année. D'autre part, la Cotisation Economique Territoriale (C.E.T), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 remplace la taxe professionnelle.

Les sommes attendues pour 2010 et 2011 sont fixées, ce n'est pas le cas pour les années suivantes. C'est un vrai problème pour la CC2V dont certains projets vont au-delà de 2011.

Si on ajoute à cela que la Loi de Finances prévoit que les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales ne progresseront que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (+0,6%), la définition du budget devient un exercice périlleux...

Enfin, le projet de suppression de la clause générale de compétence des conseils généraux et régionaux et l'instauration d'un auto-financement minimal de 50% des investissements (contre 20% aujourd'hui) vont entraîner des dépenses supplémentaires pour des collectivités telles que votre communauté de communes.

### Des projets d'investissement

Les investissements publics ont participé et continuent actuellement de compenser l'atonie des investissements privés. Le budget voté l'an passé par les élus allait en ce sens. Le budget d'investissement avait été exceptionnellement doublé en 2009.

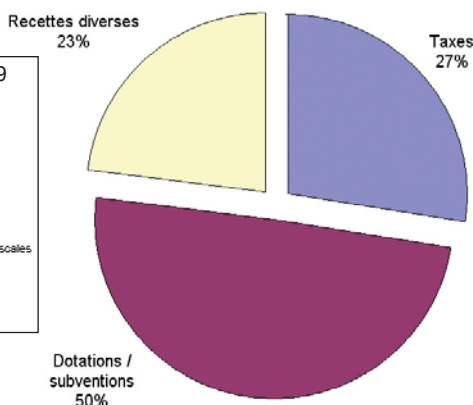
Cette année, le budget investissement revient dans les proportions des années précédentes. Il n'en reste pas moins que l'investissement à vocation économique reste un axe important pour les élus. Les projets adoptés dans le cadre du Schéma de COhérence Territorial (SCOT), tel que l'arc économique Ribécourt-Dreslincourt / Longueil-Annel restent à l'ordre du jour. Des études pour l'aménagement de la future zone d'activité de Longueil-Annel ou encore la création d'une pépinière d'entreprise seront ainsi lancées en 2010.

## De quoi se composent les recettes ?

Actuellement, l'essentiel des recettes de la CC2V ne provient pas des ménages. La taxe foncière et la taxe d'habitation représentent un peu plus de 27% de nos recettes.

Cette année, la dotation de l'Etat a augmenté exceptionnellement afin de compenser la perte de la Taxe Professionnelle (TP) d'un montant 2 780 000.00 €. Dès 2011, cette part baissera.

### Répartition des recettes en 2010



**27,48 %**

sont des recettes fiscales provenant des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

**49,38 %**

sont des subventions (par exemple du Conseil général ou du Conseil régional) et des dotations de l'Etat.

**23,13 %**

sont des recettes diverses provenant, par exemple, de la vente des matériaux recyclables, des entrées du musée de la batellerie ou de la vente de tickets de transport.

